



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de chantiers bénévoles

Question écrite n° 85523

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le financement des associations de chantiers bénévoles. De nombreuses associations engagent des projets d'actions collectives portant sur la réalisation de travaux d'intérêt général. Ces chantiers collectifs, qui associent des volontaires bénévoles de tous âges et de tous horizons pour la réalisation d'un objectif commun de revalorisation du patrimoine, sont unanimement reconnus comme des facteurs de cohésion sociale et de développement économique, en particulier en milieu rural. Si divers niveaux de partenaires institutionnels apportent traditionnellement leur concours au financement de ces projets socioculturels, les associations de chantiers bénévoles s'inquiètent néanmoins de la diminution constante et significative des subventions publiques. Il souhaiterait qu'il lui indique les solutions de financement alternatives et complémentaires qui peuvent être envisagées pour soutenir et développer l'activité des associations de chantiers bénévoles. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication encourage depuis de nombreuses années, par la mise en oeuvre d'un soutien financier et technique, les chantiers de bénévoles de restauration du patrimoine organisés par les associations. Il entend, au travers de leur mobilisation autour d'actions concrètes, favoriser la sensibilisation des jeunes à la sauvegarde du patrimoine architectural national et les préparer à un exercice de citoyenneté. En 2005 le montant total des aides attribuées directement par l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication à des chantiers de bénévoles s'est élevée à 309 000 euros par des subventions versées à trois grandes associations nationales : « Union Rempart » (120 000 euros) », « Chantiers histoire et architecture médiévales (110 000 euros) » et « le Club du Vieux Manoir (79 000 euros) », leur permettant d'organiser des stages de formations et des chantiers de bénévoles. Dans un contexte budgétaire contraint, le ministère de la culture et de la communication a décidé de poursuivre dans les années futures cette politique qui contribue à une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes et les sensibilise à la sauvegarde du patrimoine. Ce soutien pluriannuel de l'État à ces actions s'est ainsi traduit par la signature en 2005 de conventions triennales avec ces trois grandes associations.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85523

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1432

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5167